

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 juin 2025**

Compte-rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 26 mars 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Décisions du Président

2.1 Décisions n° 2025-1 et n° 2025-2

Le Conseil d'administration prend acte des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution, à savoir à savoir la décision n° 2025-1 pour l'acquisition d'une solution de préparation budgétaire auprès du CIG et de ses affiliés et l'hébergement, maintenance et prestations associées et la décision n° 2025-2 pour la détermination du coût du lauréat des concours et examens de la session 2024.

3- Finances

3.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Président s'étant retiré pour la présentation et le vote du compte financier unique, les autres membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2024 qui présente les résultats comptables suivants :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 629 618,42 €		- 621 043,17 €	- 1 250 661,59 €
Fonctionnement	31 519 527,59 €		- 2 994 756,79 €	28 524 770,80 €
TOTAL	30 889 909,17 €		- 3 615 799,96 €	27 274 109,21 €

3.2 Affectation du résultat cumulé de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, définitivement ce résultat pour :

- Pour 1.250.661,59 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte 1068,
- Et pour 27.274.109,21 euros, à l'excédent de fonctionnement reporté sur le compte 002.

3.3 Refonte tarifaire des missions facultatives du Centre

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe, les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 et abroge toutes les mentions des délibérations antérieures relatives à la tarification des prestations objets de la présente délibération.

4- Ressources humaines

4.1 Suppression et création d'emplois : modification du tableau des emplois permanents

Le conseil d'administration fixe, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 24 juin 2025, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	3
Directeur territorial	5
Attaché hors classe	5
Attaché principal	19
Attaché principal ou attaché	1
Attaché territorial	81
Attaché ou rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Cadre d'emplois des attachés ou administrateur	1
Cadre d'emploi d'attaché	2
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	3
Attaché ou cadre d'emplois des rédacteurs	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	22
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	23
Rédacteur	41
Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	7
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	32
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	19
Adjoint administratif	10
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	11
Ingénieur, ingénieur principal ou cadre d'emplois des techniciens	1
Ingénieur	28
Cadre d'emplois des techniciens ou attaché ou ingénieur	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1

Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	5
Assistant socio-éducatif	15
TOTAL DES EMPLOIS	388

4.2 Actualisation des modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail pour l'ensemble des membres du comité de direction (CODIR) à compter du 1er janvier 2026.

4.3 Actualisation du RIFSEEP

Il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement du dispositif d'attribution du CIA. Cette modification permettra de répondre aux attentes des encadrantes et des encadrants. Elle porte sur la création d'un palier supplémentaire à 50%. Il y aurait ainsi 4 paliers permettant de moduler le montant du CIA : 0%, 50%, 75% et 100% en fonction de l'évaluation menée par le supérieur hiérarchique direct.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, modifie le dispositif d'attribution du CIA pour créer un palier supplémentaire à 50 %.

5- Assistance RH et Retraite

5.1 Mise en place de 4 conventions de prestations facultatives en matière de retraite

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- *Abroge la délibération n° 2011-92 du 21 novembre 2011 portant mise en place d'une prestations supplémentaires de « Consultation personnalisée des droits à retraite CNRACL », adoption de la convention type et fixation de la tarification, ainsi que la délibération n° 2011-93 du 21 novembre 2011 portant mise en place de prestations supplémentaires de « Gestion des dossiers de validation de services – CNRACL », adoption de la convention-type et fixation de la tarification,*
- *Adopte la convention-type de Gestion Retraite, d'autoriser le Président à la signer et de fixer la tarification afférente,*
- *Adopte la convention-type d'Intervention Retraite, d'autoriser le Président à la signer et de fixer la tarification afférente,*
- *Adopte la convention-type d'Assistance Retraite, d'autoriser le Président à la signer et de fixer la tarification afférente,*
- *Adopte la convention-type d'Atelier Retraite, d'autoriser le Président à la signer et de fixer la tarification afférente.*

6- Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

6.1 Adhésion à l'association professionnelle Interdoc

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association professionnelle Interdoc pour un coût annuel de 160 euros.

6.2 Adhésion à l'association professionnelle des archivistes français (AAF)

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association professionnelle des archivistes français (AAF) pour un coût annuel de 105 euros.

6.3 Redevance au titre de l'année 2024 versée par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) au CIG de la Petite couronne pour la vente de ses publications

Le Conseil d'administration prend acte de la redevance due par la DILA au CIG pour la vente de ses publications au titre de l'année 2024, pour un montant de 8 373,28 euros.

7- Santé et Action Sociale

7.1 Mise en place de 3 conventions de prestations facultatives en matière de prévention, santé et action sociale au travail

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte les trois conventions relatives aux missions facultatives en matière de prévention, santé et action sociale au travail, d'adhésion au service de médecine préventive et d'adhésion au service social du travail, à compter du 1er janvier 2026 et autorise le Président à les signer ainsi que tout document y afférent.

7.2 Adoption de l'avenant-type n°1 relatif à la prorogation des conventions pour l'animation des dispositifs psychosociaux

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte l'avenant-type pour proroger les conventions d'animation des dispositifs psychosociaux jusqu'au 31 décembre 2025 et autorise le Président à le signer ainsi que tout document y afférent.

7.3 Prorogation d'un an du dispositif de protection sociale complémentaire

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de proroger d'un an du dispositif de protection sociale complémentaire piloté par le CIG Petite Couronne et autorise le Président à signer les avenants et tout document y afférent.

8- Affaires générales

8.1 Liste des marchés conclus en 2024

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la liste des marchés publics conclus par le CIG en 2024.

8.2 Fixation des nouveaux tarifs de la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'actualisation tarifaire de la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH à compter du 1er juillet 2025 et abroge l'article 3 de la délibération n°2024.69 du 26 novembre 2024 relatif aux anciens tarifs.

8.3 Modification du règlement intérieur du CIG

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le règlement interne d'utilisation des véhicules de service et la charte vélo qui seront annexés au règlement intérieur du CIG.

8.4 Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des applications du GIP Informatique et autorise le Président à le signer ainsi que tout document y afférent.

8.5 Rapport annuel d'activité du CIG pour 2024

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activité 2024.

8.6 Adoption de la convention de partenariat avec le CNFPT Ile-de-France

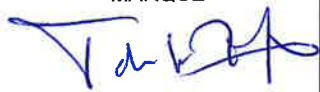
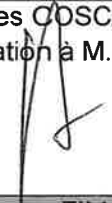
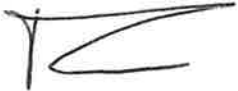
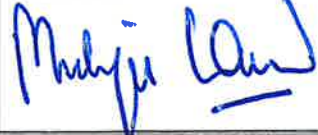
Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la convention de partenariat passée avec le CNFPT Île-de-France, autorise le Président à la signer ainsi que tous documents y afférents comprenant les avenants.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG Excusé	Nadège AZZAZ Procuration à Mme Kern 	Belaïde BEDREDDINE Excusé	Jacqueline BELHOMME
Fernand BERSON 	Jean-Luc CADEDDU 	Pierre-Olivier CAREL Procuration à M. de la MARQUE 	Christine CERRIGONE 
Marie CHAVANON Excusée	Yves COSCAS Procuration à M. FOISY 	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES 
Jean-François DUFEU Procuration à Mme Després 	Etienne FILLOL Excusé	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Procuration à M. BERSON 
Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. Benisti LAUNAY 	Quentin GESELL Procuration à M. Launay LAUNAY 	Daniel GUERIN Procuration à M. MANGIN BENISTI 	Françoise KERN 
Laurent LAFON Procuration à M. LAURENT 	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO Procuration à M. CADEDDU 	Aurore THIROUX Excusée	Julien WEIL Excusé

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :

Monsieur Marc JOINOVICI


♦♦♦♦